

EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Le Groupe CFG a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations.

Les comptes consolidés du Groupe CFG ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION
BASES DE PREPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Group et ses filiales au 31 décembre 2014. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société -mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société - mère.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG sont consolidées par intégration globale. CFG contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employé dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés.

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées.

La valeur résiduelle des composants autres que les terrains est supposée nulle.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	5 et 10 ans	5 et 15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

IMMEUBLES DE PLACEMENT
Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilier occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

Après sa comptabilisation initiale, le groupe CFG Group ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au

minimum à chaque clôture annuelle.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Group sont évaluées à leur coût amorti.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :

- Les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;
- Les dépenses relatives à la phase de développement sont activées.

GOODWILL
Norme

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test ou de tests de pertes de valeur annuels ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

CONTRATS DE LOCATION
Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utiliser d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location- financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location- financement.

Options retenues

Les biens acquis en location- financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie, ils sont comptabilisés en passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location- financement sont amortis sur la durée d'utilisation.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS
Norme
Prêts & Créances

Les prêts et créances entrent dans la définition de la norme IAS 39 des instruments financiers. La comptabilisation des prêts et créances suit la méthode du coût amorti.

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

À chaque date de clôture, une entité doit apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Emprunts et dépôts

Un emprunt ou un dépôt classé dans la rubrique « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. À chaque clôture, l'emprunt ou le dépôt fait l'objet d'une évaluation au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Le dépôt classé dans la rubrique « Passifs détenus à des fins de transaction » est évalué à sa juste valeur. La juste valeur du dépôt n'inclut pas les intérêts courus.

Options retenues

Les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur valeur nominale. À chaque date d'arrêt, les créances sont comptabilisées au coût amorti déduction faite des pertes de valeurs. Provisions pour dépréciation des prêts & créances

CFG Group applique la méthode de dépréciation individuelle des prêts & créances.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable étant donné la nature des opérations réalisées par CFG Group.

PROVISIONS DU PASSIF
Norme

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Options retenues

CFG Group procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

TITRES
Norme

Selon la norme IAS 39, tout actif doit appartenir à l'une des quatre catégories des actifs. Les titres entrent dans le champ d'application de la norme et se classent en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit des actifs acquis ou générés par l'entreprise dans le but principal de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction. Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille (Available For Sale) : Disponibles à la vente

La catégorie de titre « titres financiers disponibles à la vente » comprend : les titres de participation non consolidés, les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, et les autres titres détenus à long terme.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transactions inclus lorsque ces derniers sont significatifs. Aux dates de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents et différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Lorsqu'il existe un signe objectif de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue notamment une indication objective de dépréciation.

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) à la valeur de remboursement de ces titres.

Titres du portefeuille «Prêts et créances»

Ce sont les actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché et non destinés à être cédés. Ils sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur valeur nominale. A chaque date d'arrêté, les créances sont comptabilisées au coût amorti déduction faite des pertes de valeurs tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Options retenues

CFG Group procède à la classification de ses titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories suivantes :

- Titres financiers disponibles à la vente qui comprend le portefeuille - titres de CFG Group (mère) ainsi que les titres de participations non consolidés ;
- Titres financiers à la juste valeur par résultat qui comprend le portefeuille - titres des autres filiales du Groupe (actions, OPCVM, etc.)

IMPÔT SUR LE RESULTAT

Norme

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différente de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les contreparties donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Bilan IFRS au 31.12.2014 (En milliers de DH)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP		32 026	12 185
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	166 158	321 576
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	118 767	181 735
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.3	271 461	7 294
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	440 936	268 690
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs d'impôt exigible		72 599	58 825
Actifs d'impôt différé		86 686	58 737
Comptes de régularisation et autres actifs		256 068	161 051
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	2.5	88 378	35 285
Immobilisations incorporelles	2.5	116 720	124 485
Ecart d'acquisition	2.6	10 142	10 142
Total ACTIF		1 659 941	1 240 005
PASSIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales, Trésor public, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.7	15 947	69 399
Dettes envers la clientèle	2.8	611 278	379 962
Titres de créance émis		479 378	338 690
Ecart de rééval* passif des PTF couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		71 228	30 860
Passifs d'impôt différé		18 759	22 820
Comptes de régularisation et autres passifs		160 128	61 279
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	2.9	138	138
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres		303 085	336 857
Capitaux propres part du groupe		300 673	334 053
o Capital et réserves liées		351 316	357 770
o Réserves consolidées		-29 612	1 151
o Gains ou pertes latents ou différés		13 020	11 900
o Résultat de l'exercice		-34 051	-36 768
Intérêts minoritaires		2 412	2 804
Total PASSIF		1 659 941	1 240 005

COMPTE DE RESULTAT IFRS AU 31.12.2014

(En milliers de DH)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés		29 608	26 151
Intérêts et charges assimilés		-32 375	-25 589
Marge d'intérêt	3.1	-2 767	562
Commissions (produits)		82 249	81 887
Commissions (charges)		-16 270	-16 838
Marges sur commissions	3.2	65 979	65 049
«Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat»		37 693	3 321
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		1 452	5 805
Produits nets des autres activités		-1 750	-1 599
Produit net bancaire		100 607	73 138
Charges générales d'exploitation		-108 827	-93 710
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-18 855	-11 489
Résultat Brut d'exploitation		-27 075	-32 061
Coût du risque	3.3	0	-1 348
Résultat d'exploitation		-27 075	-33 409
Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-28 109	-28 583
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôt		-55 184	-61 992
Impôt sur les résultats		20 792	24 803
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		-34 392	-37 189
Intérêts minoritaires		-341	-421
Résultat net part du groupe		-34 051	-36 768

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers de DH)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	31/12/2014	31/12/2013
Résultat de l'exercice	-34 392	-37 189
Ecarts de conversion		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des AFS	1 120	19 102
Réévaluation des immobilisations		
Impôt sur le résultat des autres éléments du résultat global		
Quote part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 120	19 102
Résultat Global total de l'année	-33 272	-18 087
Dont intérêts minoritaires		
Résultat Global net - Part du Groupe	-33 272	-18 087

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

(En milliers de DH)

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres ouverture 01.01.2012	46 608	68 322	0	235 111	11 033	361 074	77 990	439 064
Effet des changements de méthodes comptables				-2 686		-2 686		-2 686
Capitaux propres retraités 01.01.2012	46 608	68 322	0	232 425	11 033	358 388	77 990	436 378
Augmentation de capital	242 349	491		-242 840		0		0
Mouvements sur titres propres								
Paiements fondés sur actions								
Dividendes				-6 991		-6 991	-827	-7 818
Résultat de l'exercice				-30 292		-30 292	-92	-30 384
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	-18 235	-18 235	0	-18 235
o Variation de valeur des instruments financiers					-18 235	-18 235		-18 235
o Ecarts de conversion								
Variations de périmètre				48 887		48 887	-73 847	-24 960
Autres variations				-2 357		-2 357		-2 357
Capitaux propres au 31.12.2012	288 957	68 813	0	-1 168	-7 202	349 400	3 224	352 624
Capitaux propres ouverture 01.01.2013	288 957	68 813	0	-1 168	-7 202	349 400	3 224	352 624
Effet des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres retraités 01.01.2013	288 957	68 813	0	-1 168	-7 202	349 400	3 224	352 624
Augmentation de capital						0		0
Mouvements sur titres propres						0		0
Paiements fondés sur actions						0		0
Dividendes						0		0
Résultat de l'exercice				-36 768		-36 768	-421	-37 189
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	19 102	19 102	0	19 102
o Variation de valeur des instruments financiers					19 102	19 102		19 102
o Ecarts de conversion								
Variations de périmètre						0	0	0
Autres variations				2 319		2 319	0	2 319
Capitaux propres au 31.12.2013	288 957	68 813	0	-35 617	11 900	334 053	2 804	336 856
Capitaux propres ouverture 01.01.2014	288 957	68 813	0	-35 617	11 900	334 053	2 804	336 856
Effet des changements de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres retraités 01.01.2014	288 957	68 813	0	-35 617	11 900	334 053	2 804	336 856
Augmentation de capital						0		0
Mouvements sur titres propres						0		0
Paiements fondés sur actions						0		0
Dividendes						0		0
Résultat de l'exercice				-34 051		-34 051	-341	-34 392
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	1 120	1 120	0	1 120
o Variation de valeur des instruments financiers					1 120	1 120	0	1 120
o Ecarts de conversion								
Variations de périmètre						0	0	0
Autres variations				-449		-449	-52	-501
Capitaux propres au 31.12.2014	288 957	68 813	0	-70 117	13 020	300 673	2 412	303 084

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	-55 186	-61 992
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	18 855	11 489
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	0	0
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	19 924	25 341
Dotations nettes aux provisions	-749	1 347
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-26 570	-10 834
Perte nette/(gain net) des activités de financement		
Autres mouvements		
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	11 460	27 343
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-53 322	-26 451
Flux liés aux opérations avec la clientèle	59 069	183 705
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	302 206	-65 009
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	37 483	-30 308
Impôts versés	-3 931	-5 605
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	341 505	56 332
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	297 781	21 683
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	50 520	2 636
Flux liés aux immeubles de placement		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-64 164	-19 887
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-13 644	-17 251
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0	0
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	0
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	284 137	4 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	18 971	14 539
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	12 185	8 614
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 786	5 925
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	303 108	18 971
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	32 026	12 185
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	271 082	6 786
Variation de la trésorerie nette	284 137	4 432

2.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille de transaction	166 158	321 576
Titres de créances négociables	48 010	126 007
Obligations	30 936	49 030
Actions et autres titres à revenu variable	87 212	146 539
Instruments dérivés		
Portefeuille à la juste valeur sur option	-	-
Titres de créances négociables		
Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	166 158	321 576

2.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	31/12/2014	31/12/2013
Titres de créances négociables		
Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable	3 671	48 848
Titres de participations non consolidés	115 096	132 887
Actifs financiers disponibles à la vente avant dépréciation	118 767	181 735
Provision pour dépréciation des actifs disponibles à la vente		
Actifs disponibles à la vente nets de dépréciation	118 767	181 735
dont gains ou pertes latents ou différés	13 545	19 851

2.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/2014	31/12/2013
Comptes et prêts	271 461	7 294
Valeurs reçues en pensions		
Autres prêts et créances		
Total prêts et créances avant dépréciation	271 461	7 294
Provisions pour dépréciation des prêts et créances		
Total prêts et créances nets de dépréciation	271 461	7 294

2.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	68 165	51 638
Prêts consentis à la clientèle (1)	373 849	218 880
Opérations de pensions		
Opérations de location financement		
Total prêts et créances avant dépréciation	442 014	270 518
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 078	-1 828
Total prêts et créances nets de dépréciation	440 936	268 690

(1) Dont crédit à la clientèle de 316 971Kdhs en 2014 et 213 682Kdhs en 2013

2.5 IMMOBILISATIONS (En milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	31/12/2014	31/12/2013
Immeubles de placements	-	-
Immeubles de placements		
Immobilisations incorporelles	116 720	124 485
Immobilisations incorporelles	116 720	124 485
Immobilisations corporelles	88 378	35 285
Terrains et constructions	40 730	14 906
Mobiliers et matériels d'exploitation	19 968	9 791
Biens donnés en location		
Autres immobilisations corporelles	27 680	10 588
Total immobilisations	205 098	159 770

2.6 ECARTS D'ACQUISITIONS (En milliers de DH)

ECARTS D'ACQUISITIONS	31/12/2014	31/12/2013
Valeur comptable en début de période	10 142	10 142
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	10 142	10 142
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur nette comptable en fin de période	10 142	10 142

2.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	31/12/2014	31/12/2013
Comptes à vue	378	508
Emprunts	15 569	68 891
Opérations de pension		
Total dettes envers les établissements de crédit	15 947	69 399

2.8 DETTES ENVERS LA CLIENTELE (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LA CLIENTELE	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	198 477	119 003
Comptes d'épargne	10 466	-
Dépôts à terme	379 083	184 844
Autres comptes créditeurs	23 252	76 115
Total dettes envers la clientèle	611 278	379 962

2.9 PROVISIONS (En milliers de DH)

PROVISIONS	31/12/2014	31/12/2013
Total provisions constituées en début de période	138	138
Dotations aux provisions	-	-
Reprises de provisions	-	-
Utilisation de provisions	-	-
Variation de périmètre	-	-
Autres variations	-	-
Total des provisions constituées en fin de période	138	138

3.1 MARGE D'INTERET (En milliers de DH)

MARGE D'INTERET	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	25 974	11 365	14 609	17 947	6 426	11 521
Comptes et prêts/emprunts	25 876	10 887	14 989	17 947	4 962	12 985
Opérations de pensions	98	478	-380	0	1 464	-1 464
Opérations de location financement						
Opérations interbancaires	1 047	2 225	-1 178	659	4 713	-4 054
Comptes et prêts/emprunts	1 047	2 225	-1 178	659	4 713	-4 054
Opérations de pensions						
Emprunts émis par le Groupe	2 587	18 785	-16 198	7 545	14 450	-6 905
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total produits et charges d'intérêts	29 608	32 375	-2 767	26 151	25 589	562

3.2 MARGE SUR COMMISSIONS (En milliers de DH)

MARGE SUR COMMISSIONS	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	26 986	8 360	18 626	37 271	11 139	26 132
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
sur titres	26 986	8 360	18 626	37 271	11 139	26 132
de change	-	-	-	-	-	-
sur autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Prestations des services financiers	55 263	7 910	47 353	44 616	5 699	38 917
Holding et Activités Bancaires	10 382	2 114	8 268	8 742	636	8 106
Activités Banque d'Affaires (1)	44 881	5 796	39 085	35 874	5 063	30 811
Autres						
Produits nets de commissions	82 249	16 270	65 979	81 887	16 838	65 049

(1) Conseil, Gestion d'actif et Capital Risk

3.3 COÛT DU RISQUE (En milliers de DH)

COÛT DU RISQUE	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions	-	1 050
Provisions pour dépréciation des prêts et créances		1 050
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance		
Provisions engagements par signature		
Autres provisions pour risques et charges		
Reprises de provisions	-	1 800
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances		1 800
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance		
Reprises de provisions engagements par signature		
Reprises des autres provisions pour risques et charges		
Variation des provisions	-	2 098
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnés		1 013
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnés		1 200
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties		-115
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-	-1 348

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée selon deux pôles d'activités

- Pôle Banque qui comprend CFG Group SA, Banque agréée par Bank Al-Maghrib ;
- Pôle Banque d'affaires structuré autour des métiers suivants :
 - * Finance d'entreprise (CFG Finance) ;
 - * Société de bourse (CFG Marchés) ;
 - * Gestion d'actifs (CFG Gestion et CFG Gestion Privée) ;
 - * Capital Investissement (CFG Capital et T Capital Gestion).

4.1 PRINCIPAUX AGREGATS DU COMPTE DE RESULTAT (En milliers de DH)

INFORMATION SECTORIELLE	Holding et Activités Bancaires	Activités Banque d'affaires (1)	Portefeuille de participation	Total
Marge d'intérêt	-2 492	-275	0	-2 767
Marge sur commissions	8 268	57 711	0	65 979
Produit net bancaire	22 031	57 854	20 722	100 607
Résultat net	-70 341	15 227	20 722	-34 392
Résultat net part groupe	-70 341	15 568	20 722	-34 051

(1) Conseil, Société de bourse, Gestion d'actif et Capital Investissement

4.2 PRINCIPAUX AGREGATS DU BILAN (En milliers de DH)

INFORMATION SECTORIELLE	Banque	Banque d'affaires	Portefeuille de participation	Total
Total bilan	1 428 910	116 060	114 971	1 659 941
dont				
Éléments de l'actif				
«Actifs financiers disponibles à la vente»	-	3 796	114 971	118 767
«Prêts et créances sur les établissements de crédit»	265 996	5 465	-	271 461
Prêts et créance sur la clientèle	395 302	45 634	-	440 936
Éléments du passif				
«Dettes envers les établissements de crédit»	13 800	2 147	-	15 947
Dettes envers la clientèle	611 278	-	-	611 278
Capitaux propres	275 418	27 667	-	303 085

5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS (En milliers de DH)

Engagements de financement donnés	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement donnés	55 197	47 460
Aux établissements de crédits		
A la clientèle	55 197	47 460
Autres engagements donnés		
Total des engagements donnés	55 197	47 460
Engagements de financement reçus		
des établissements de crédits		
de la clientèle		
Total des engagements reçus	-	-

5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIES (En milliers de DH)

Engagements de garantie donnés	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de garantie donnés	125 075	181 920
Aux établissements de crédits	9 183	6 028
A la clientèle	115 892	175 892
Autres engagements donnés	-	-
Total des engagements de garantie donnés	125 075	181 920
Engagements de garantie reçus	385 247	272 141
des établissements de crédits		
de la clientèle	385 247	272 141
Total des engagements reçus	385 247	272 141

PERIMETRE DE CONSOLIDATION (En DH)

Filiiale	Capital social	% Contrôle	% Intérêt	«Méthode de consolidation»
CFG Group	288 956 500	100,00%	100,00%	EC
CFG Finance	15 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Capital	1 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Marchés	100 000 000	100,00%	100,00%	IG
Dar Tawfir Assurances	100 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion	5 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion Privée	1 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Associés	1 524 900	99,34%	99,34%	IG
CFG IT	5 010 000	100,00%	100,00%	IG
T CAPITAL GESTION	300 000	51,00%	51,00%	IG

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Group repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib. Cette structure est composée des organes suivants :

- Conseil d'Administration : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- Direction Générale : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la banque ;
- Gestion Globale des Risques : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de Crédit, Marché, Liquidité et Opérationnel.

6.1.1 RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes. Un comité de crédit est mis en place. Composé de la direction générale, du département Crédit, du Risk Management et de la direction juridique, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit et au système de délégation de la banque.

Politique et procédures d'octroi de crédit

Les crédits de CFG Group sont principalement destinés aux grandes entreprises et à la clientèle particulière. Trois types de crédit sont aujourd'hui octroyés : le crédit de Trésorerie One Shot, le crédit Lombard et le crédit à l'habitat récemment mis en place par la banque.

La politique de gestion des risques de CFG Group relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité Crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture par les garanties, quotité de financement, taux d'endettement...
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiches de contrôle, check List, grille de scoring pour le crédit immobilier ;
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- La mise en place d'un dispositif de délégation en fonction du montant et du type de crédit demandé ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions centrales et commerciales ;
- Le respect des limites internes.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. **Constitution du dossier de crédit** : Assuré de par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. **Analyse du dossier de crédit** : Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la banque, e.g. le département Crédit, le Risk Management, la direction Juridique. Elle comporte notamment le contrôle des garanties, l'analyse financière et l'évaluation du risque Crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Group.

3. **Prise de décision et dispositif de délégation** : Un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place par type de crédit, en fonction du montant sollicité.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle des entités centrales e.g. Risk Management, département Crédit...

Système de notation interne

Dans le cas des crédits de trésorerie, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur la connaissance approfondie du client et sur la qualité des données fournies par ce dernier : bilan, états de synthèse, portefeuille à nanir... Ces documents sont mis à jour régulièrement afin de s'assurer de la qualité d'engagement des crédits débloqués. Ainsi, l'analyse de la qualité des engagements se base essentiellement sur la qualité des garanties présentées ainsi que sur le ratio de couverture.

Quant au crédit immobilier, l'analyse est effectuée sur la base de la grille de scoring qui regroupe l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la banque : âge du demandeur, durée du crédit, ancienneté dans l'emploi actuel et dans la vie active, quotité de financement, taux d'endettement... Celle-ci constitue la base d'évaluation du crédit et permet de vérifier la conformité et le respect des normes et procédures internes de crédit.

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Group s'engage sur un projet de mise en place d'un système de notation pour les professionnels et entreprises conforme aux exigences Bâle 2. Ce dispositif s'appuiera sur un modèle statistique «modèle scoring» qui consiste à attribuer à chaque entreprise un score sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, chaque entreprise sera affectée à une classe de risque définie par des intervalles de scores selon les normes de Bâle 2.

Suivi des garanties

Plusieurs types de garanties sont acceptés par CFG Group, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières et d'OPCVM détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'assurance-Crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place et contrôlés régulièrement. Un suivi en central est assuré au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché suite à la baisse de la valorisation dudit portefeuille. La banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'un des valeurs données en garantie par le client, e.g. forte dégradation de la situation financière, liquidation de la société dont les titres sont nantis, expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, etc.

Créances en souffrance

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Group, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la Middle Office Banque, qui en informe le Comité de crédit.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours payé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme ;

Le montant des provisions à constituer est fixé par le comité de crédit, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/02/02.

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées ;

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers ;

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit.

Enfin, aucune créance en souffrance n'a été constatée sur le portefeuille des crédits de CFG Group en 2014. De ce fait aucune provision des CES n'a été enregistrée sur les crédits.

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Group doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéfectuelle lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire.

Dispositif de limites internes et stress tests

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelque soit l'évolution des facteurs de risques, i.e. scénario catastrophe. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal i.e. plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée annuellement par le conseil d'administration.

Il convient de signaler qu'aucun dépassement n'a été constaté par rapport à cette limite durant l'exercice 2014.

Par ailleurs, les scénarii de stress tests minimaux sont appliqués au portefeuille des crédits de CFG Group conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib. Ceux-ci consistent à un déclassement d'une quote-part additionnelle de l'encours sain des portefeuilles de crédits (entreprises, par secteur, immobilier, crédits à la consommation...) à compromi au sens des dispositions de la circulaire n°19/02/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

Il convient également de signaler qu'en 2014, l'impact sur les fonds propres et sur le ratio de solvabilité est très faible. Ce dernier reste largement supérieur au minimum réglementaire.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers le suivi du ratio de couverture par client ainsi que les reportings trimestriels portant sur le coefficient maximum de division des risques par émetteur et par groupe d'intérêt.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de crédit lors des comités d'audit semestriels et des conseils d'administration.

6.1.2 RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

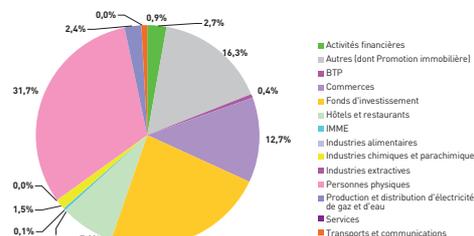
Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties individuelles.

Répartition des engagements de la banque

On note une certaine diversification sectorielle et une bonne répartition du portefeuille par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Répartition des engagements par secteur d'activité : L'exposition de l'encours des engagements à fin décembre 2014 par rapport aux différents secteurs économiques se répartit comme suit :



Répartition des engagements par catégorie de contrepartie : Les expositions de la banque en 2014 sont essentiellement réparties entre la clientèle particulière et les grandes entreprises.

Répartition des engagements de la banque par zone géographique : Les engagements de CFG Group sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et du Rabat et Région.

Dispositif de suivi du risque de concentration :

Système de limites :

Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Group auprès des banques de la place sont définies. Ces limites sont revues et validées annuellement par le conseil d'administration. De plus, la banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées ; Une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit. Cette limite est également revue et validée annuellement par le conseil d'administration. Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres, qui ne doit pas dépasser 20%. Un suivi régulier est réalisé en central.

Stress tests minimaux :

Le scénario de stress test minimal relatif au risque de concentration est appliqué au portefeuille des créances de CFG Group, conformément à la réglementation Bank Al Maghrib. Il convient de signaler qu'en 2014, l'impact du choc appliqué au portefeuille des créances sur les fonds propres et sur le ratio de solvabilité de l'établissement est très faible. Celui-ci reste largement supérieur au minimum réglementaire.

6.1.3 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de notre établissement, ils recouvrent les risques de taux et de position sur titres de portefeuille relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes. La direction Marchés des capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des flux de la banque. Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle est également en charge de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à son activité. La Gestion globale des risques est chargée de l'évaluation des risques de Marché. À ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi, tels que recommandés par Bank Al Maghrib.

Mesure et surveillance du risque de Marché :

Dispositif de limites et indicateurs de risque :

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matière de risque de Marché :

- Des limites en position par activité :

o Deux types de limites sont définies : la position du portefeuille Actions ; d'une part, une liste des valeurs dignes au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie ; puis d'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées ;
o Quant à l'activité Taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (Division des risques par bénéficiaire et de solvabilité pour l'ensemble des engagements).

- Des limites de contreparties :

Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repo. Ce risque existe dans le cas où CFG Group est dans le sens prêteur, et se matérialise par la défaillance de la contrepartie emprunteuse.
o Pour le marché des titres, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;
o Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Group a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé.

- Des limites de pertes maximales par activité :

La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser laquelle soit l'évolution des facteurs de risques ;
o Le scénario catastrophe pour l'activité Taux de CFG Group est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spread ;
o Sur le portefeuille Actions, le risque stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché.
La limite de perte maximale correspond à un pourcentage des fonds propres et est approuvée par le Conseil d'Administration. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité i.e. plafond d'engagement par activité qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque :

Les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Group pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la VaR, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-ci sont comparés aux limites internes fixées, i.e. Stop VaR, Stop Loss ainsi que la sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux ;
o La limite Stop VaR est fixée en fonction de la limite de perte maximale ;
o La limite Stop Loss est fonction de la limite Stop VaR.
Des limites sont fixées par la direction générale et le Risk Management puis validées par le conseil d'administration. Elles sont suivies au quotidien en central et ne doivent pas être dépassées quelques soient les conditions et l'évolution du marché.
En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Group s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :
- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

Stress tests minimaux :

CFG Group réalise également les stress tests minimaux conformément au scénario définis par Bank Al Maghrib. Les chocs sont appliqués aux portefeuilles des bons du trésor, de la dette privée, des actions, des OPCVM, etc... En 2014, l'impact des stress tests minimaux sur les fonds propres et la solvabilité reste encore très faible pour l'ensemble des portefeuilles. Ce dernier reste largement supérieur au minimum exigé par la banque centrale.

Information de l'organe d'administration et de direction :

La Direction Générale est informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement constaté. Afin de renforcer le dispositif de gestion du risque de marché de CFG Group, des reportings consolidés réguliers sur l'évolution de l'ensemble des indicateurs de risques et des limites internes instaurées et réglementaires sont en cours de mise en place. Ils seront destinés à la Direction générale et à la salle des marchés.

6.1.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes : La direction Salle des marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle.

Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle est également en charge de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à son activité. Le Middle Office est chargé de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le conseil d'administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échancier de trésorerie de la banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour. La Gestion globale des risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. À ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie par la Direction Générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi tels que recommandés par Bank Al Maghrib (stress tests mensuels de liquidité, coefficient de liquidité, LCR). Cette entité effectue également une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité. Enfin, la gestion globale des risques assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un système de reporting trimestriel destiné à la Salle des marchés ainsi qu'à la Direction Générale.

Politique de refinancement de la banque :

La politique de la banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

Sources de financement et maturités :

Afin de ne pas exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financement), CFG Group cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit de :
• Financement via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine ;
• Financement via le marché des repos (cessions temporaires) pour les crédits dont la maturité serait comprise entre 7 jours et 1 mois ;
• Financement par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois ;
• Financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Group. L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Group de mieux gérer les gaps de liquidités.

Principales contreparties :

Une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Group a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place. L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Group a par conséquent mis en place des limites de contreparties ;
• Des limites interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG GROUP auprès des banques de la place, sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé.
• Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.

Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité :

Suivi de l'échancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi des flux de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la Trésorerie immédiate et la Trésorerie prévisionnelle :
• La salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord lui permettant de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde auprès de BKAM, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/prêts sur le marché monétaire. Le Middle Office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échancier de trésorerie de la banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
• Des échanciers de trésorerie prévisionnelle sont également établis et mis à jour régulièrement par la salle de marché.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédit, amortissement de crédits, ventes de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (Retrait clientèle, décaissement de crédit, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. On distingue 3 tranches de maturité :
• CT : <= 1 an,
• MT :] 1-5 ans,
• Long terme : >= 5 ans.
Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la banque à court, moyen et long terme et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité :

Ces gaps de trésorerie sont également gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Group. Ce besoin étant défini par le solde des flux positifs et les dépôts à terme et les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts. Durant l'exercice 2014, aucun dépassement de la limite instaurée n'a été constaté.

Deux autres indicateurs permettent de mesurer le risque de liquidité de la banque :
• Le coefficient de liquidité mensuel tel que défini par Bank Al Maghrib ;
Eléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et engagements par signature reçus / leurs exibilités à vue et à court terme et engagements par signature donnés -> 100%
• Le LCR, Liquidity Coverage Ratio, nouveau ratio de liquidité court terme, calculé trimestriellement ;
Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent / leurs sortites nettes de trésorerie, sur les 30 jours suivants calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario

de forte tension de liquidité -> 100%
À fin décembre 2014, ces deux ratios sont conformes à la réglementation.

Stress tests minimaux :

CFG Group réalise également tous les mois les stress tests minimaux de liquidité conformément au scénario définis par Bank Al Maghrib. L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :
• Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
• Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de Bons du Trésor disponible ;
• Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquidés et réalisables ;
• Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes stand-by de liquidité.
Les résultats des stress tests de liquidité effectués en 2014 montrent que CFG Group a la capacité de faire face à ses besoins de financement. De plus, du fait de l'importance de la gestion de la liquidité durant la phase de lancement des activités bancaires, CFG Group accorde une attention particulière à ce sujet, qui fait l'objet d'un suivi prudent et très rapproché par les instances de direction.

6.1.5 RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

Suivi et surveillance du risque opérationnel :

CFG Group a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel durant les exercices 2013-2014 par la mise en place de procédures et des points de contrôle relatifs aux processus formalisés. On note également la mise en place en 2012 d'un nouveau système d'information de dernière génération et totalement intégré Front to Back, fonctionnant en temps réel, ayant permis une automatisation complète des circuits de traitement. Par ailleurs, un premier travail d'identification des risques opérationnels par processus métier a été effectué. Celui-ci a permis la mise en place d'un manuel de contrôle interne, dans lequel sont recensés les contrôles instaurés pour la maîtrise de ces risques.

Afin de réduire son exposition aux risques opérationnels, CFG Group poursuit sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :
• l'élaboration d'une cartographie des risques opérationnels allant lui permettre d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et supports, de les évaluer et les hiérarchiser ;
• l'élaboration de plans d'actions de maîtrise des risques et de renforcement des contrôles ;
• la mise en place de KRI, i.e. indicateurs clés des risques, aux points sensibles de chaque activité, allant permettre la mesure de l'évolution des facteurs de risque ;
• la mise en place d'une base « incidents » allant permettre la collecte d'incidents ;
• la mise en place d'un système de reporting allant permettre de fournir au Risk Management, à la Direction Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration ;

• l'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
• l'identification des risques majeurs,
• les plans d'action de maîtrise des risques.

Plan de continuité de l'activité :

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles. Le PCA de CFG Group est en cours d'implémentation. Il couvre le processus vital de la banque et de ses filiales. Il est destiné à couvrir des risques tels que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation... Celui-ci sera composé notamment :
• D'un plan de secours informatique pour sécuriser les services informatiques critiques, déjà opérationnel ;
• D'un plan de secours informatique pour sécuriser un site de repli devant servir en cas de sinistre. Celui-ci est ores et déjà identifié. Il sera opérationnel en 2015 ;
• D'un dispositif de gestion de crise.

6.1.6 ACTIFS PONDERÉS ET RATIO DE SOLVABILITE

La mesure des risques encourus par la Banque est faite selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés. Pour la mesure du risque opérationnel l'approche adoptée par CFG Group est BIA, i.e. Indicateur de base.

Risques au 31 décembre 2014	Exposition Actifs Pondérés (en KDH)	Exigences en Fonds propres (en KDH)
Risque de Crédit	1 356 848	108 548
Risque de Marché	125 636	10 051
Risque opérationnel	153 037	12 243

Au 31 décembre 2014, les fonds propres réglementaires de CFG Group calculés conformément à la circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit s'établissent à 276,6 millions de dirhams. Le ratio de solvabilité devrait s'établir à 16,92%.

6.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (En Dh)

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat par action	-11,90	-12,87
Résultat dilué par action	-11,90	-12,87

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE AU 31 DECEMBRE 2014



37 Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

GRUPE CFG

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014



4, Place Maréchal
20 070 Casablanca
Maroc

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de CFG GROUP S.A et ses filiales (Groupe CFG) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 303.085, dont une perte nette consolidée de KMAD 34.352.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Le Groupe CFG dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que des comptes courants et des créances sur cette société pour des valeurs respectives de MMAD 105 et MMAD 28. Le management de CFG Group nous a informés des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, ainsi que des faits nouveaux intervenus en 2014 et susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe a constaté une dépréciation de MMAD 56, soit 100% de la valeur brute des titres. Sur la base des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG arrêtés au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 21 mars 2015.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



Abdeslam BERRADA ALLAM,
Associé

A. SAIDI ET ASSOCIES



Mohamed HOID
Associé Gérant